

VALORISER L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)



Apprendre grâce à la conduite supervisée ?



Qu'est ce que la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

- ✚ C'est au terme de 20h de conduite minimum avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et futur accompagnateur au moment où l'enseignant estime que l'élève à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Les avantages de la conduite supervisée ?

- _ Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- _ Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

LES CONDITIONS ?

- _ Avoir 18 ans ou plus ;
- _ Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule ;
- _ Avoir réussi l'examen théorique du code de la route ;
- _ Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant De l'école de conduite (20h heures minimum) ;
- _ Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son Enseignant de la conduite.

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- _ Etre titulaire du permis B au moins 5ans (sans interruption)
- _ Obtenir l'accord de son assureur
- _ Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

A NOTER : Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors cadre familial.

INFOS COMPLEMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

QUAND LA CONDUITE SUPERVISEE ?

- _ Au moment de votre l'inscription ;
- _ Suite à un échec lors de votre examen pratique